

Les inspecteurs des Finances publiques : la catégorie oubliée??



Quelle carrière pour les inspecteurs ?

Les perspectives de carrière des cadres A sont bouchées. Le nombre de postes d'IP a été divisé par deux et la sélection aux postes d'IDIV a subi un sérieux coup de rabet. Une seule possibilité pour la fin de carrière : le 12ème échelon.

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, ce qui attend les inspecteurs c'est l'échelon terminal pendant des années !

Diminution des moyens matériels, manque de reconnaissance, baisse des promotions, suppressions d'emplois sont le creuset de la démotivation des cadres A.

A cela s'ajoute la disparition programmée des postes comptables de 4ème catégorie qui privent encore les 20 000 inspecteurs de la DGFIP d'une possibilité d'évolution et de diversification de leur carrière.

Un cadre A déclassé...

La DGFIP veut faire croire à tous les inspecteurs qu'ils sont des cadres à part entière au même titre que les A+. C'est une illusion !

Dans certains services, les contrôleurs et les inspecteurs font le même travail

Avec la fusion, l'accumulation de nouvelles strates hiérarchiques dans les services de direction a déclassé de nombreux inspecteurs.

Et une charge de travail toujours plus forte!

L'inspecteur chargé d'encadrement est un cadre A+ au rabais, à qui l'on demande compétences techniques et managériales. Mais quelles perspectives lui sont offertes ?

L'inspecteur vérificateur multiplie les tâches administratives. Le temps qu'il peut consacrer à la fiscalité pure et au contrôle fiscal, cœur de métier, se réduit significativement. On ne raisonne plus en nombre d'affaires rendues. Grâce au contrôle informatisé des comptabilités on vous assure que vous pourrez bientôt réaliser un nombre d'affaires illimitées depuis votre bureau !!! . En DIRCOFI ou à la DVNI, Rialto investigations a alourdi le suivi et le rendu des dossiers.

IL EST TEMPS DE FAIRE BOUGER LES CHOSES ENSEMBLE REVENDIQUONS

- la création d'un 13^{ème} échelon dans la grille du A ;
- la revalorisation du régime indemnitaire du cadre A pour technicité et/ou sujétion et/ou fonction particulière ;
- la mise en place d'un régime indemnitaire équitable pour les inspecteurs ;
- la reconnaissance indemnitaire du A chargé d'encadrement et l'attribution des indemnités d'intérim à tous les adjoints ;
- une augmentation du nombre d' IDIV experts afin d'offrir des perspectives de carrière aux inspecteurs expérimentés qui souhaitent rester dans leur filière métier ;
- un taux de promotion plus important pour accéder aux grades supérieurs ;
- la possibilité pour l'adjoint du comptable, de percevoir les indemnités de conseil aux collectivités locales et la création du métier de « comptable adjoint ».

CGC-DGFIP www.cgc-dgfip.fr

Immeuble Turgot /Télédoc 909 86/92 Allée de Bercy 75572 Paris Cedex12
Présidente:Marie-Christine Caraty 01 53 18 01 39
Secrétaire général: Roger Scagnelli 01 53 18 00 69
Trésorier:Stéphane Gridelet

LE 4 DECEMBRE, VOTEZ CGC !!!

La CGC s'engage auprès de vous, à relayer vos préoccupations et difficultés dans les futurs Comités Techniques locaux et nationaux, dans les CAP locales et nationales issus des élections du 4 décembre prochain .

